

ÉCOLE DOCTORALE N° 234
Ecole doctorale de Sciences Po

ÉTABLISSEMENT
SciencesPo

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Serge Dauchy, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Serge DAUCHY, Université de Lille

Experts : Mme Marion BORDERON, Université de Vienne - Autriche
Mme Sylvie CELERIER, Université de Lille
M. Dominique DARBON, Sciences Po Bordeaux
M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles JACOUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale de *Sciences Po* (ED n° 234) constitue une des sept écoles de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Multidisciplinaire, elle réunit les étudiants en master et les doctorants en sciences humaines et sociales de l'établissement. L'ED s'appuie sur dix unités de recherche (UR) labellisées dont six unités mixtes de recherche (UMR) associées au CNRS, une Unité Mixte de Services (UMS) et trois équipes d'accueil (EA) :

- Observatoire sociologique du changement (OSC, UMR) ;
- Centre de recherches internationales (CERI, UMR) ;
- Centre de sociologie des organisations (CSO, UMR) ;
- Centre de recherche politique de Sciences Po (CEVIPOF, UMR) ;
- Centre d'études européennes (CEE, UMR) ;
- Département d'économie de Sciences Po (UMR) ;
- Centre des données sociopolitiques (CDSP, UMS) ;
- Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP, EA) ;
- Ecole de droit de Sciences Po (reconnue comme EA en 2010) ;
- Medialab (EA).

Ces UR couvrent l'ensemble des champs disciplinaires des doctorants inscrits dans l'école : la science politique, la sociologie, l'économie, le droit et l'histoire. À ces dix UR s'ajoutent deux unités transversales créées récemment : le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) et le *Max Planck Sciences Po Center* (MaxPo).

L'IEP est intégré à la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et l'ED de Sciences Po est membre de son Collège des écoles doctorales. Le diplôme de doctorat n'est toutefois pas délivré sous le label USPC. En 2016-2017, l'école accueillait 261 étudiants de master et 323 doctorants encadrés par 124 enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

• **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED de *Sciences Po* est dirigée par un directeur, assisté depuis 2017 par une directrice adjointe. Se réunissant deux à trois fois par an, le Conseil de l'école est composé de 31 membres : les directeurs des douze UR, les directeurs des études doctorales des cinq programmes disciplinaires (science politique, sociologie, économie, histoire et droit), deux représentants des personnels administratifs, cinq représentants élus des doctorants et six membres extérieurs (trois représentants du monde universitaire et trois représentants du monde socio-économique). Afin de se conformer aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 sur la composition du Conseil (26 membres maximum), l'école a prévu un système (peu conventionnel et peu convaincant) de rotation des laboratoires en science politique et sociologie pour la participation au vote des décisions du Conseil. Il n'y a pas de Bureau mais un Comité exécutif (Comex) composé du directeur et du secrétaire général (depuis 2017 du directeur et de la directrice-adjointe) de l'ED et des cinq directeurs des programmes doctoraux. Ceux-ci sont désignés par les cinq départements disciplinaires et assurent l'interface, en amont comme en aval, entre l'école doctorale et ses UR partenaires. Ce comité exécutif, qui se réunit tous les deux mois, est apparu comme le véritable organe de pilotage et comme la principale instance de proposition, de décision et d'évaluation de l'ED ; le Conseil de l'école agit plutôt comme chambre d'enregistrement. Depuis 2017, la nouvelle direction a mis en place des réunions de travail régulières avec les représentants des doctorants, élus pour une durée d'un an, ce qui est court pour qu'ils puissent réellement

s'investir dans la gouvernance de l'école. La direction s'efforce également d'associer de manière plus active le Conseil au pilotage de l'école.

L'école dispose de locaux spacieux (bureaux, salles de cours et salle informatique) situés dans le même bâtiment que la bibliothèque de recherche de l'établissement. Elle peut s'appuyer sur une équipe administrative de onze personnes chargées du suivi des doctorants mais également, et principalement, des étudiants en master. Le dossier fourni ne fait pas état du budget de fonctionnement, mais quelques compléments d'information ont été apportés lors de la visite du comité Hcéres. Une enveloppe de 140 000 € est dédiée aux différents dispositifs d'aide à la mobilité des doctorants, somme à laquelle s'ajoute 15 000 € du programme *Consortium PhD Mobility Scheme*. L'ED consacre par ailleurs chaque année une somme de 40 000 € au cofinancement (avec les UR) de colloques, conférences et séminaires. Enfin, 10 000 € sont prévus pour la reproduction des thèses.

En matière de communication, l'école dispose d'un site web très complet, animé et mis à jour par un webmaster dédié qui travaille en lien avec la cellule communication de l'établissement. La lettre de la recherche « COGITO » fournit également de nombreuses informations à l'intention des doctorants. L'ED utilise aussi la messagerie électronique, en particulier pour informer ses doctorants des formations et des appels à projets, bourses de mobilité, prix de thèse ou encore possibilités de contrats post-doctoraux à l'étranger. Une veille très appréciée des doctorants est assurée par l'équipe administrative, ce qui mérite d'être souligné.

Le recrutement des doctorants ne relève pas prioritairement de la compétence de l'ED. Deux phases de recrutement sont organisées chaque année, la première en mars et la seconde en juillet, afin de permettre une plus grande ouverture aux candidatures internationales. Les dossiers de candidature sont soumis au comité de thèse de chaque discipline réunissant le directeur des études doctorales de la discipline, les directeurs des UR et le directeur de l'ED (ou son représentant). Pour pouvoir candidater, il faut avoir obtenu une moyenne de plus de 16/20 en master et une mention « très bien » au mémoire de recherche ; la qualité du projet de recherche est également évaluée. On ne dispose pas d'informations quant à la manière dont s'opère le choix du sujet et du directeur de thèse au sein de chaque programme, mais le rôle des UR semble déterminant. La liste des candidats retenus par chaque comité disciplinaire, souvent après audition en présentiel ou par vidéoconférence, est ensuite soumise au Comité exécutif qui décide en dernier ressort de l'admission des candidats et qui procède à leur interclassement en vue d'un financement. L'inscription en thèse peut être conditionnée à la validation de modules d'enseignements proposés dans les programmes de master. Le taux d'admission est d'environ 20 %. L'accueil des nouveaux doctorants est assuré par l'ED (qui organise une séance de rentrée et d'informations) et par les UR (qui pour la plupart mettent à leur disposition des bureaux ou salles de travail). Les doctorants étrangers auditionnés par le comité Hcéres ont signalé un manque d'information et d'accompagnement (visa, recherche de logement, etc.) en vue -et lors- de leur arrivée en France. Le dossier fourni ne fait pas mention d'un seuil de financement, en particulier en ce qui concerne les boursiers étrangers.

En 2015, l'ED de *Sciences Po* a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé en 2012 de 100 % de primo-inscrits financés. En 2016-2017, 60 nouveaux doctorants ont été inscrits en thèse dont 14 bénéficiaient d'un contrat doctoral de l'établissement, 17 d'une bourse de la Fondation nationale de Sciences Po, cinq d'un contrat financé par un organisme de recherche, cinq d'une bourse du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger et cinq d'une bourse accordée par une Fondation. Au total 57 doctorants disposaient d'un financement dédié et trois doctorants étaient salariés du secteur privé ou public. Au cours des dernières années, l'ED a également bénéficié de contrats doctoraux du programme INSPIRE (*INterdiSciPlinarity and excellence for doctoral training of International REsearchers in Paris*) de l'USPC. On notera le faible nombre de financements par une Conventions industrielle de formation par la recherche (CIFRE), e.g. une seule en 2016-2017. L'établissement accorde exceptionnellement un prolongement du contrat doctoral à une quatrième année ainsi que d'autres financements tels que des contrats d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Les doctorants auditionnés ont attiré l'attention du comité sur certaines difficultés comme le versement par trimestre des bourses de la Fondation nationale de Sciences Po ou la précarité à laquelle certains font face au-delà de la troisième année de thèse en raison des différences de droits acquis en matière de retraite et de chômage. En 2016-2017, les doctorants inscrits en quatrième année de thèse ou au-delà, et ne disposant plus d'un financement dédié, représentaient ainsi un peu plus de la moitié des effectifs de l'ED.

L'ouverture internationale de l'ED est indéniable : 40 % de ses doctorants sont de nationalité étrangère, en majorité en provenance de pays européens, et un tiers ont fait leurs études à l'étranger. L'internationalisation qui, à côté de l'interdisciplinarité, constitue un des piliers de la politique scientifique de l'école, s'appuie d'abord sur des programmes d'échange de doctorants, principalement avec des universités

américaines dont Yale, Harvard, Princeton ou encore Berkeley. Les doctorants du programme de droit partent systématiquement en échange (en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud ou en Asie) au cours de leur deuxième année de thèse. L'école propose également des doubles diplômes de doctorat, avec *Columbia University* en science politique, *Northwestern University* en sociologie et l'*International Max Planck Research School* et l'Université de Cologne en science politique et sociologie. L'ouverture internationale s'exprime également à travers les cotutelles, principalement avec des universités européennes. En 2016-2017, 30 doctorants étaient inscrits sous ce régime (dont la moitié avec des établissements italiens ou allemands) et six doctorants bénéficiaient d'un double diplôme, soit un peu plus de 10 % des effectifs. La mobilité sortante des doctorants est également encouragée et une enveloppe budgétaire conséquente y est consacrée. En 2016, l'école doctorale a attribué des financements pour 233 projets dont 125 pour des doctorants qui ont ainsi reçu une aide financière. Les aides à la mobilité accordées par l'école, prioritairement pour la participation à des colloques et conférences et, de ce fait, en partie au détriment des missions de terrain, ne couvrent que les frais de déplacement. Des frais d'hébergement peuvent éventuellement être accordés par les UR. Malgré les moyens conséquents apportés à la mobilité, cette politique est source d'inégalité entre les doctorants, en fonction de leur laboratoire de rattachement, et source de difficultés pour ceux dont le sujet de recherche nécessite de longs séjours de recherche à l'étranger.

• Encadrement et formation des doctorants

Au cours des cinq dernières années, on observe une légère baisse des inscriptions en thèse : 397 en 2011-2012, 372 en 2012-2013, 350 en 2013-2014, 341 en 2014-2015, 343 en 2015-2016 et 323 en 2016-2017. Cette baisse (observée à l'échelle nationale) découle principalement de la décision de l'école de n'inscrire en thèse que des doctorants financés et d'une meilleure maîtrise de la durée des thèses. En 2016-2017, les effectifs par discipline se répartissaient comme suit : 142 en science politique, 58 en histoire, 48 en sociologie, 39 en économie et 35 en droit. Le taux d'encadrement est actuellement de 2,5 doctorants/HDR, ce qui constitue également une légère baisse par rapport au taux moyen d'encadrement de 3,1 observé en 2011-2012. On notera que quelques chercheurs et enseignants-chercheurs encadrent entre 8 et 12 thèses, ce qui est supérieur à la limite préconisée (mais non imposée) par la nouvelle Charte du doctorat adoptée en 2017 par le Conseil de l'ED (sept doctorants par direction de thèse). Cette Charte a été complétée par une Convention de formation qui formalise les étapes de la formation et reprend les charges d'enseignement et les mobilités de chaque doctorant. Il n'est pas fait mention dans le dossier d'un règlement intérieur.

L'offre de formation proposée aux doctorants est très étoffée et diversifiée. Chaque programme disciplinaire organise, en étroite collaboration avec les UR partenaires de l'ED, des formations spécialisées en lien avec les thématiques de recherche des doctorants sous la forme de séminaires, obligatoires ou facultatifs en fonction des programmes doctoraux ; une semaine intensive de séminaires est organisée chaque année en juin. L'ED complète cette formation méthodologique et disciplinaire par des séminaires transversaux, favorisant ainsi la rencontre des disciplines et des objets de recherche. En 2016-2017, 337 h de séminaires transversaux ont été organisées, réparties en 168 h de séminaires théoriques, 140 h de séminaires pratiques et 29 h de tutorats. Des séminaires de professionnalisation, surtout orientés vers les métiers académiques, sont également proposés, ouverts à l'ensemble des doctorants de la ComUE USPC. Inversement, les doctorants de l'ED de *Sciences Po* bénéficient de l'offre de formation proposée par le Centre de Formation des Doctorants à l'insertion professionnelle (CFDip) d'USPC. On notera la mise en place par l'école d'une formation « Autoscopie » dont l'objectif est de permettre à ses doctorants de travailler sur leur image, leurs attitudes corporelles, l'expression du visage et la voix. La mise en place du portfolio, dont les doctorants ne semblent mesurer ni l'intérêt ni la finalité, est en cours de réflexion.

Outre l'organisation d'une séance de rentrée, les animations proposées à l'initiative de l'école sont encore peu nombreuses. Il n'existe par exemple pas de *Doctoriales*. La nouvelle direction souhaite multiplier à l'avenir les animations et rencontres formelles ou informelles entre doctorants et ainsi, une première cérémonie de remise des diplômes de doctorat a eu lieu en 2017 et cette cérémonie a vocation, avec la rentrée solennelle, à s'ancre dans le calendrier annuel des doctorants.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016, le Conseil de l'ED a fixé les modalités de l'organisation des comités de suivi individuel (CSI) des doctorants. Leur mise en œuvre concrète relève toutefois des UR et les échanges entre le comité Hcéres et les doctorants ont permis de constater que cette mise en œuvre variait considérablement d'un laboratoire à l'autre. Si la majorité des UR a bien mis en place des CSI, d'autres comme le CERI, le CHSP et le CEVIPOF semblent encore organiser des comités de thèse

collectifs nullement conformes aux dispositions de l'arrêté et au cadre fixé par le Conseil de l'école. En vue de leur réinscription, les doctorants doivent également fournir un rapport de recherche au directeur de thèse et à la direction de l'ED. Ce rapport, complété par une évaluation établie par le directeur de thèse, fait ensuite l'objet d'un examen par les comités de thèse établis au sein de chaque programme doctoral. La direction de l'ED propose ensuite la réinscription des doctorants au Conseil scientifique de Sciences Po. Une plus grande harmonisation du suivi des doctorants s'impose donc et la direction de l'école est certainement la mieux placée pour coordonner cette nécessaire convergence des pratiques.

Le nombre de soutenances se situe, selon les années, entre 73 (2012) et 56 (2015) par an. En 2016, la répartition par discipline des thèses soutenues était la suivante : 39 en science politique, 10 en sociologie, 9 en histoire, 9 en sciences économiques et 5 en droit. La durée des thèses est un point d'attention particulier de l'école. Cette durée est en baisse constante depuis 2012 et s'établit aujourd'hui à 60 mois, ce qui correspond à la durée préconisée en Sciences humaines et sociales. On observe toutefois que le nombre d'abandons, même s'il a été divisé par deux au cours des quatre dernières années (16 en 2013-2014, 8 en 2016-2017), s'élève encore à 12 % par rapport au flux annuel. Peut-être conviendrait-il de mieux identifier les doctorants qui abandonnent ainsi que les raisons de ces abandons pour encore mieux les prévenir.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED de *Sciences Po* et l'établissement ont mis en place un ensemble diversifié d'actions afin de préparer et d'accompagner les futurs docteurs vers leur poursuite de carrière. Ces actions se déclinent à plusieurs niveaux : les UR, l'ED, le Service Carrière de la Direction des études et de la scolarité de Sciences Po ainsi que le CFDip d'USPC. Si ces actions visaient à l'origine principalement la préparation à la poursuite de carrière dans les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, elles s'ouvrent à présent de plus en plus aux secteurs non-académiques. Divers forums des métiers (Forum des entreprises, *EU Job Fair* ou encore Forum des doctorants entrepreneurs) sont organisés et des professionnels sont régulièrement invités. Ces animations, tout comme les possibilités d'accompagnement individuel, sont relayées auprès des doctorants par la *Newsletter* du Service Carrière de l'établissement. Une veille régulière des possibilités de poursuite de carrière dans les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'étranger est assurée par l'équipe administrative de l'ED. Toutes ces actions et animations contribuent bien évidemment aussi à la valorisation du diplôme de doctorat.

Un suivi de l'insertion professionnelle des docteurs a été coordonné par l'USPC en lien avec d'autres ComUE d'Île-de-France. Les résultats partiels de cette enquête ont pu être en partie complétés par les informations obtenues des associations d' alumni. Le nombre de répondants, dont la situation professionnelle à trois ans est connue, demeure toutefois plutôt faible pour un établissement disposant de solides réseaux d'anciens : 37 % pour les diplômés de 2011, 52 % pour 2012 et 66 % pour 2013. Les résultats indiquent que les répondants travaillent principalement dans le milieu académique : un quart d'entre eux sont chercheurs ou enseignants-chercheurs et 20 % sont titulaires d'un contrat post-doctoral en France ou dans un pays de l'Union européenne.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation a été réalisée en concertation avec le Collège des écoles doctorales de la ComUE. Des ateliers thématiques ont été organisés par l'USPC et les bilans des différentes écoles ont fait l'objet d'une lecture croisée. Les observations tirées de cette autoévaluation, présentées sous la forme d'un SWOT (*strengths* (forces), *weaknesses* (faiblesses), *opportunities* (opportunités), *threats* (menaces)), auraient dû être davantage commentées, entre autres en y intégrant l'autoévaluation réalisée par chaque programme.

Le projet de l'ED s'inscrit dans un programme sur quatre années de création d'une université de recherche regroupant l'école et un grand nombre d'UR dans un nouveau bâtiment. Ce projet participe de l'intégration croissante des études doctorales dans le cursus Sciences Po Paris. Il s'articule par ailleurs autour de trois priorités. La direction de l'école souhaite tout d'abord renforcer l'interdisciplinarité par l'organisation de formations transversales sous la forme d'ateliers de lecture, d'un *workshop* annuel ou encore d'enseignements intensifs durant les périodes plus creuses entre deux semestres. Cette interdisciplinarité sous-tend le projet scientifique que l'ED entend construire autour de la thématique des enjeux de la gouvernance

des sociétés contemporaines ; elle poursuit par ailleurs une plus grande synergie entre les cinq programmes doctoraux et une meilleure interaction entre les UR et l'ED. Le deuxième axe de réflexion concerne le renforcement des exigences méthodologiques. L'école est en effet soucieuse de former des spécialistes dans leur domaine et envisage l'organisation de sessions de formations méthodologiques intensives en juin et juillet. Enfin, la direction de l'ED entend renforcer encore l'ouverture internationale et les partenariats avec des universités étrangères afin de donner davantage de visibilité internationale à l'établissement comme lieu de formation doctorale. Cette réflexion et ce projet participent aussi à la volonté de l'école de valoriser le doctorat et de préparer les futurs docteurs à leur insertion professionnelle en France comme à l'étranger.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale de *Sciences Po* (ED n° 234) est une ED pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales. Elle s'appuie sur des unités de recherche reconnues dans leurs disciplines (science politique, sociologie, économie, droit et histoire) et sur un potentiel d'encadrement important et diversifié. Le soutien humain, financier et scientifique exceptionnel de l'établissement et de la Fondation Nationale des Sciences politiques ainsi que sa participation à la ComUE USPC, lui permettent d'accomplir dans les meilleures conditions l'ensemble des missions qui sont confiées aux écoles doctorales par l'arrêté du 25 mai 2016.

Cette ED se caractérise par la diversité et la qualité de ses formations, par une politique scientifique résolument tournée vers l'interdisciplinarité et, surtout, par son ouverture internationale. L'accueil de nombreux doctorants étrangers ainsi que les partenariats noués avec des universités étrangères de premier plan lui assurent une visibilité internationale incontestable en sciences humaines et sociales et contribuent par ailleurs à la bonne insertion des diplômés.

L'organisation de Sciences Po conduit toutefois à un certain effacement de l'ED derrière l'établissement, les directions de département et les unités de recherche, principalement en matière de recrutement, d'animation et de suivi des doctorants. La volonté de dialogue transversal, de renforcement de l'internationalisation et d'exigence méthodologique affichée par la nouvelle direction constituent autant d'occasions de remettre l'ED et son Conseil au cœur de la formation doctorale.

• Points forts

- Une direction volontariste et engagée, soucieuse de réaliser une meilleure synergie entre l'ensemble des acteurs de la formation doctorale.
- Un adossement à des unités de recherche reconnues couvrant l'ensemble des disciplines de l'école.
- Un bon potentiel d'encadrement et des indicateurs d'encadrement en évolution positive.
- Une grande ouverture internationale (entrante comme sortante), entre autres grâce à des partenariats internationaux de qualité.
- Une réelle complémentarité entre exigence interdisciplinaire et ancrage disciplinaire.
- Une offre de formation vaste et diversifiée.
- Des moyens matériels et financiers importants et un taux exceptionnel de financement des thèses en sciences humaines et sociales.

• Points faibles

- Une école insuffisamment identifiée par les doctorants comme interlocuteur et animateur principal de la formation doctorale.
- Un Conseil de l'école doctorale apparaissant trop comme une chambre d'enregistrement des orientations décidées par le comité exécutif en raison d'une gouvernance fortement décentralisée.
- Un manque d'harmonisation entre les différents programmes doctoraux, principalement en matière de recrutement des doctorants, de leur suivi et des aides à la mobilité.
- Peu d'animations propres à l'école doctorale.
- Une préparation à l'insertion professionnelle et un suivi des docteurs hors carrières académiques perfectibles.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Il serait opportun que la direction de l'ED de *Sciences Po*, en s'appuyant sur son Conseil, coordonne davantage le recrutement, la formation et le suivi de ses doctorants. L'école devrait également développer des animations propres. Elle pourrait encourager les doctorants à organiser des journées transversales et pluridisciplinaires afin de les associer davantage à la vie et aux animations de leur ED.

L'ED devrait davantage utiliser les indicateurs d'insertion professionnelle comme outil de communication et de pilotage, afin de pouvoir mieux valoriser le doctorat hors carrières académiques.

Il serait utile de prévoir, outre la Charte du doctorat, également un règlement intérieur de l'ED.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Une attention particulière devrait être portée à l'accueil des doctorants étrangers, notamment en ce qui concerne les formalités administratives et la recherche de logement.

L'établissement devrait intégrer davantage les doctorants dans Sciences Po et dans ses cursus identitaires, et soutenir la direction de l'ED dans sa volonté d'harmoniser les pratiques différentes qui existent aujourd'hui en fonction des unités de recherche et directions de programme.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris, le 22 juin 2018

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions pour la synthèse d'évaluation détaillée que vous nous avez adressée et qui a retenu toute notre attention. Etablie sur la base du dossier déposé par notre Ecole doctorale en septembre 2017 et de la visite que le comité HCERES a réalisée en mars 2018, cette synthèse livre des appréciations par critères, une appréciation globale ainsi que des recommandations que nous avons prises en compte et qui nous ont permis de procéder à une analyse constructive de notre mode de fonctionnement et à renforcer des modifications déjà entreprises.

Ainsi nous souhaitons porter à votre connaissance les quatre observations suivantes qui sont présentées en respectant l'ordre choisi dans le déroulement de votre synthèse :

1°) Sur les modalités de fonctionnement interne à l'Ecole doctorale :

- Concernant les modalités de recrutement :

En page 5 de l'évaluation, dans le 4^{ème} paragraphe figurent les remarques suivantes : « *le recrutement des doctorants ne relève pas prioritairement de la compétence de l'ED* », puis : « *... le Comité exécutif qui décide en dernier ressort.* »

Au sein de Sciences Po le recrutement des doctorants est piloté par l'Ecole doctorale et relève d'une procédure associant les directeurs les directeurs d'études doctorales, les comités de thèses des disciplines et en dernière instance le Comité exécutif de l'Ecole doctorale.

- Concernant le choix du sujet et du directeur de thèse :

En page 5 de l'évaluation, dans le 4^{ème} paragraphe figure la remarque suivante : « *On ne dispose pas d'information quant à la manière dont s'opère le choix du sujet et du directeur de thèse* ».

L'Ecole doctorale regroupe cinq disciplines, de ce fait la spécificité de la candidature peut sur certains aspects varier d'une discipline à l'autre (notamment quant au choix du directeur ou de la directrice de thèse). D'autre part le site de l'Ecole doctorale détaille à

l'attention des candidats l'ensemble des éléments qui doivent entrer en considération dans le projet de thèse qu'ils doivent présenter : <http://www.sciencespo.fr/ecole-doctorale/fr/content/ladmission-en-these>.

- Concernant le nombre de CIFRE :

En page 5 de l'évaluation, dans le 4^{ème} paragraphe figure la remarque suivante : « *On notera le faible nombre de CIFRE, e.g. une seule en 2016 / 2017.* »

En effet il n'y a pas eu un nombre important de CIFRE en 2016 / 2017, il convient toutefois de noter que sur la période 2012 / 2017, il y a eu au total neuf financements CIFRE.

- Concernant les aides à la mobilité :

En page 6 de l'évaluation, à la fin du 1^{er} paragraphe figure la remarque suivante : « *Les aides à la mobilité accordées par l'école, prioritairement pour la participation à des colloques et des conférences, et de ce fait, en partie au détriment des missions de terrain, ne couvrent que les frais de déplacement.* »

Les aides à la mobilité de l'Ecole doctorale concernent aussi bien les déplacements pour des missions de terrain que des colloques et des conférences et couvrent les frais de déplacement, les frais d'inscription aux colloques ainsi que des écoles d'été. Récemment, l'école a également commencé à mobiliser cette aide pour les frais d'accès au job market en économie.

2°) Sur l'accueil des étudiants étrangers :

En page 5 de l'évaluation, dans le paragraphe « *Synthèse de l'évaluation - Appréciation par critère - Fonctionnement et adossement de l'école* » il est mentionné que « *les doctorants étrangers auditionnés par le comité HCERES ont signalé un manque d'information et d'accompagnement (visa, recherche de logement, etc) en vue – et lors – de leur arrivée en France* ».

Le site internet dédié aux étudiants étrangers admis à Sciences Po contient les informations relatives aux démarches permettant l'obtention d'un visa et la recherche de logement, notamment sur le lien suivant : <http://www.sciencespo.fr/students/en/get-started/international-students>. Nous reconnaissons que la mise en ligne des informations ne suffit pas et qu'il est nécessaire qu'un service plus personnalisé soit rendu par Sciences Po. C'est la raison pour laquelle un poste d'assistant(e) de direction en charge de missions transversales a été créé le 2 mai 2018 à l'Ecole doctorale. La personne recrutée a notamment pour mission d'assurer l'accueil des étudiants français et étrangers qui adressent leurs questions à la direction de l'Ecole doctorale et d'apporter les précisions nécessaires à leur intégration. Cette collaboratrice est également chargée d'établir un livret d'accueil en anglais et en français à destination de tous les étudiants en vue de la rentrée.

La phrase suivante clôt le paragraphe précédemment cité : « *le dossier fourni ne fait pas mention d'un seuil de financement, en particulier en ce qui concerne les boursiers étrangers* ». Cette formulation nous porte à reconnaître qu'il nous faut en effet mieux communiquer, puisqu'en réalité aucune différence n'est faite entre les étudiants français et les étudiants étrangers dans l'attribution des financements. Le « seuil de financement » dont il est fait mention dans l'évaluation fait référence à un niveau minimum recommandé permettant à tout étudiant, qu'il soit français ou étranger, d'entreprendre son cursus en doctorat sereinement, sans risquer de rencontrer de difficultés financières et scolaires.

3°) Sur l'identification de l'Ecole doctorale par les doctorants :

En page 8 de l'évaluation, dans le paragraphe « *Synthèse de l'évaluation – Appréciation globale – Points faibles* » sont faits les constats suivants :

« - *Une école insuffisamment identifiée par les doctorants comme interlocuteur et animateur principal de la formation doctorale* ».

« - *Peu d'animations propres à l'école doctorale* ».

Les étudiants sont quotidiennement en contact avec les directeurs d'études doctorales et les enseignants rattachés aux centres de recherche et aux laboratoires correspondant à leur discipline de recherche, et il est incontestable que l'Ecole doctorale est perçue d'abord par les doctorants comme l'entité qui supervise leur scolarité du point de vue administratif et réglementaire. La direction de l'école doctorale a pris acte de ce manque de visibilité qui contraste avec la réalité de son implication pédagogique auprès des centres de recherche. Cette implication est en effet reconnue par le comité HCERES dans l'appréciation globale : « *volonté de dialogue transversal, de renforcement de l'internationalisation et d'exigence méthodologique* » ainsi que dans l'un des points forts listés sur le rapport d'évaluation : « *un adossement à des unités de recherche reconnues couvrant l'ensemble des disciplines de l'école* ».

La direction de l'Ecole doctorale a en conséquence décidé de mettre en place un format de cours innovant. Il s'agit de cours inter-semestres d'initiation à la recherche dispensés par des enseignants chercheurs et proposés en dehors de leur période de scolarité obligatoire à tous les étudiants inscrits en master 1, en master 2 et en doctorat à Sciences Po, qu'ils soient inscrits ou non à l'Ecole doctorale. Le premier séminaire s'est déroulé du 25 au 28 juin 2018 et a d'ores et déjà permis à des étudiants suivant des cursus très différents (en affaires internationales, affaires publiques, affaires urbaines, sociologie et en science politique) de mettre en commun leurs savoirs et leurs compétences et d'approfondir leur connaissance d'outils méthodologiques utilisés dans leurs cursus d'origine mais aussi dans le domaine de la recherche. Pour information les prochains cours inter-semestres se dérouleront chaque année en janvier, mai, juin, juillet et août.

Ce dispositif sera complété dès la prochaine rentrée universitaire par un calendrier d'événements propre à l'Ecole doctorale de Sciences Po qui démarrera par une journée de lancement incluant une leçon inaugurale et qui se poursuivra tout au long de l'année universitaire par une conférence annuelle et des séminaires doctoraux.

4°) Sur l'encadrement et le suivi professionnel des docteurs :

En page 8 de l'évaluation, dans le paragraphe « *Synthèse de l'évaluation – Appréciation globale – Points faibles* » est mentionnée « *une préparation à l'insertion professionnelle et un suivi des docteurs hors carrières académiques perfectibles* ».

Le choix du doctorat est historiquement assimilé à celui d'un choix de carrière spécifique, en l'occurrence en recherche ou dans l'enseignement. L'Ecole doctorale rejoint le comité HCERES sur la nécessité de mieux informer les doctorants sur l'ensemble des orientations possibles afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Aussi l'Ecole doctorale prévoit-elle d'animer dès la rentrée prochaine et pendant toute l'année universitaire des conférences thématiques portant sur les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les missions « recherche » des entreprises publiques, sur les métiers identifiés à l'international en fonction des domaines d'activité et des zones géographiques, sur les opportunités pour les docteurs de travailler dans les secteurs porteurs tels que le développement durable et la digitalisation.

D'autre part l'école proposera à la rentrée une nouvelle offre de séminaires transversaux axés sur la professionnalisation. Il s'agira d'assurer un suivi personnalisé des doctorants, de les engager dans une réflexion sur leur avenir professionnel en les formant aux techniques de recherche d'emploi : bilan d'étape, préparation de dossiers de candidature, préparation en autoscopie aux entretiens de recrutement.

Par ailleurs l'Ecole doctorale a décidé d'effectuer une enquête en partenariat avec *Sciences Po Carrières* et de dresser le bilan des métiers dans lesquels se sont engagés les étudiants diplômés. Les résultats de cette enquête permettront de recueillir des informations importantes pour l'encadrement des doctorants actuels.

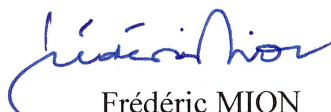
Enfin des actions sont également entreprises auprès des étudiants afin que ces derniers puissent faire connaissance avec les métiers de la recherche au travers d'événements ciblés tels que la « *Semaine de la recherche à Sciences Po* », dont la prochaine édition aura lieu en mars 2019 et le « *Master Tour* » qui permet chaque année aux étudiants du bachelor de prendre connaissance des cursus proposés en master par l'Ecole doctorale et des débouchés qu'il leur est possible d'envisager.

L'Ecole doctorale va continuer d'enrichir les informations mises en ligne sur son site internet en apportant des témoignages anciens étudiants et des présentations de cours par les enseignants chercheurs. La mise en place d'une *Newsletter* destinée à l'ensemble de la communauté de l'Ecole doctorale comprenant les doctorants actuels, les docteurs et les enseignants, est également en cours de lancement.

Soyez assurés que nous mettons tout ce qui est en œuvre pour proposer un service de grande qualité à nos doctorants.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos observations et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous estimeriez nécessaire.

Je vous prie de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mon sincère dévouement.



Frédéric MION